

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Le Havre Normandie ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie

Délibération n°2830/2025/CR Domaine : Compte-rendu

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 03/07/2025 délibère sur :

Article 1:

Le Conseil d'administration est réuni afin de se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration en date du 3 avril 2025.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu précité.

Article 3:

Le compte-rendu sera annexé à la présente délibération.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

Adoption à l'unanimité


UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE
Le Président de l'Université
Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le jeudi 3 avril 2025

Étaient présents : BARAKAT Georges, BARREY Yoann, BENTO DA COSTA Lucas, BRUMENT Christel, CHEVÉ Morgane, DE VRIESE Muriel, DUCROT Arnaud, DYCK Vinayagamourthy, KHARMICH Zouhair, LAGES DOS SANTOS Pedro, LANGLOIS Emeline, LEDUC Damien, LEVARAY Marie, MICHEL Nolan, PIVRON Mickaël, ROY Jean-Marc, SCHNEIDER Ioan, VERZELLONI Chrystèle.

Étaient excusés : AMMAMI Mohamed Tahar, AFIOUNI Nada, AVICEAU Lina, BALOCHE Clément, BARON Marie-Laure, BARON Nicolas, BARENTON-GUILLAS Julie, BAYEUX Zoé, BERTRAND Gaëlle, BRIERE Patrice, DUPUIS Laura, CHION-VERDIERE Léa, COUTURIAUX Joshua, GUEROUT Christelle, ISMAEL NOURDINE Abdallah, LAVENU Nathan, LE LUYER Mathilde, LEVARAY Marie, MARIN François, PREVEL Julien, SAINT MARTIN Florent, SNOCC Fabien, TAIBI Saïd, VANHÉE Lucie.

ORDRE DU JOUR

Sections ouvertes au titre du repyramidage 2025

Le Président énumère les sections CNU identifiées par le MESRI pour l'année 2025 :

05 Sciences économiques, 06 Sciences de gestion, 11 Études anglophones, 14 Langues et littérature romanes, 15 Langues, littératures et cultures africaines, asiatiques et d'autres aires linguistiques, 19 Sociologie démographie, 27 Informatique, 61 Génie informatique, automatique et traitement du signal et 71 Sciences de l'information et de la communication.

On retrouve les sections citées tout à l'heure. Ceci veut bien dire que, si on a commencé à corriger le déficit identifié les années précédentes dans certaines sections, dans certaines de ces sections, on a malheureusement toujours un déficit ; en tous les cas, vu depuis le ministère. Si on regarde les sections identifiées par le ministère, qu'est-ce qu'on constate ? Si on prend la section 2, on a 3 MCF HDR ; sur la section 5, on a un seul MCF HDR. Pour rappel, pour pouvoir candidater, il faut des MCF qui ont l'habilitation à diriger des recherches et qui sont dans l'établissement depuis plus de 10 ans. Donc, quand on regarde cela, la section 5 est en déficit. On n'aurait qu'un seul candidat potentiel. En section 6, même chose, un seul. En section 11, nous n'avons pas de candidat potentiel. C'est pour cela qu'est inscrit « pas de vivier ». Section 14, 1 seul MCF HDR. Section 15, pas de vivier. Section 19, 2 MCF HDR. Section 27, 2 MCF HDR. On a rappelé ici qu'il y a eu un repyramidage l'année dernière en sections 26 / 27. Section 61, un seul MCF HDR et ensuite section 71, pas de vivier. Autant dire que si on se contente de prendre la liste vue par le ministère, on se retrouve avec des sections qui n'ont pas ou peu, de vivier ce qui contraint quand même grandement les possibilités. C'est pour cela que vous avez pu lire dans la note avant ce CA, la liste des sections CNU de l'établissement avec les données chiffrées et donc le

pourcentage des PU. Là, vous voyez des fortunes diverses. On retrouve, par exemple, la section 1 à 20 %. On retrouve la section 2 à 16,67 %. Vous voyez qu'en termes de vivier, les choses sont différentes : 3 pour la section 2 ; seulement un seul candidat potentiel pour la section 1. On a des sections, comme la 11, la 12, la 15, la 16 qui, par définition, présentent des pourcentages de PU très faibles car souvent il n'y a aucun PU dans ces sections. C'est quand même un sujet en soi. Mais aussi pas de vivier de toutes façons du côté des MCF HDR. A d'autres extrêmes, on trouve la section 22 avec 50 % et il n'y a pas de vivier. La section 24 qui aujourd'hui est à 50 % et n'a pas de vivier. Mais de toute façon, il serait difficile de le défendre auprès du ministère puisqu'on est déjà au-delà des 40 %. Si on descend encore un petit peu, on va avoir, par exemple la section 30 dans laquelle on a 100 % parce qu'on a un seul collègue enseignant chercheur qui est PU. On va avoir dans les sections 60, par exemple, qui sont à 44 %. On aurait 3 candidats potentiels mais là encore, à 44 %, on est au-delà de l'objectif du ministère. Il est donc difficile de justifier l'ouverture d'un concours dans cette section. On retrouve, la section 71 avec un taux faible : 16,70 %. Cela pourrait être intéressant d'ouvrir un concours dans cette section. Malheureusement, on voit dans la colonne MCF HDR, il n'y a pas de vivier. Donc si on ouvre un concours, de toute façon, on n'aura pas de candidat.

Pour reprendre, on voit, par exemple, que sur une section 2, on va avoir un taux faible : 16,67 % avec déjà un nombre de MCF intéressant. On aurait au moins 3 candidats potentiels. On va avoir des sections comme la 11 qui serait intéressante (18 % donc taux faible) mais malheureusement pas de vivier. On aurait, par exemple, la section 19 avec 22 %. On est quand même assez loin des 40 %. On aurait 2 candidats potentiels. On pourrait descendre encore un petit peu en prenant, par exemple, la section 61 (18 % - taux faible) « malheureusement » un seul candidat potentiel. Et donc, comme on l'a fait l'année précédente, on l'a donc mentionné dans la note envoyée. On a regardé un peu. Si on regroupait les sections, si on pouvait avoir quelque chose d'assez équilibré avec un ratio PU / MCF plutôt faible et un nombre de candidats potentiels le plus élevé possible. On constate, par exemple, que si on réunit les sections 2 et 4 qui font partie du même groupe 1 du CNU, on a un taux à 19 % et on aurait 4 candidats potentiels. Si on réunissait les sections 19 et 23 qui font partie du même groupe 4 du CNU, on aurait un taux à 25 % et 4 candidats potentiels. Et si on pousse un petit peu, si on réunissait les sections 61 et 63, on aurait un taux à 35 % - donc encore en-dessous des 40 % mais on commence à s'en rapprocher assez sérieusement – on aurait un vivier assez conséquent ; ce qui serait intéressant. Maintenant, s'il revient sur 61 et 63, on voit ici que le taux est faible du fait de la section 61 (18 %) mais on a un seul candidat. Donc, en section 63, si on regroupait, on ferait monter à 5 candidats supplémentaires. Le problème, c'est qu'il est difficile de justifier auprès du ministère qu'on promeut l'ouverture d'un concours dans une section qui a dépassé son objectif de 40 %. En allant plus loin, on peut regarder et rassembler les sections 67 et 68 qui font partie du même groupe 10 du CNU. Là, on se retrouve avec un pourcentage de l'ordre de 30,5 % pour 3 candidats potentiels. Même chose, on a plusieurs candidats potentiels. On a un taux qui reste en-dessous des 40 % mais qui commence à s'en rapprocher. D'où, peut-être – ce qui semble avoir été un peu mis en valeur – ce qui semble pour le président quelque chose d'assez équilibré – ces deux premières propositions (mais il faudrait en débattre) qui seraient de réunir les sections 2 et 4 ; ce qui fait un taux à 19 % qui est donc le plus faible en réunissant deux sections ; et les sections 19 et 23 avec un taux à 25 % (ce qui là encore est le deuxième plus faible en réunissant des sections) qui, en même temps, nous permettent d'avoir plusieurs candidats potentiels et à chaque fois, on en aurait 4.

Zouhair HARMICH demande. Sur ces regroupements, avons-nous les pourcentages hommes / femmes ?

Marie BONNIN peut ressortir les pourcentages. Elle peut au moins dire que pour les sections 2 et 4, en termes de candidatures, les 4 MCF HDR susceptibles d'être candidats sont tous des hommes. En revanche, en sections 19 et 23, on aurait 2 hommes et 2 femmes pour les candidats. Pour les sections 61 et 63, il y aurait 2 femmes parmi les candidats.

Georges BARAKAT a très bien suivi les explications assez claires du président. Il l'en remercie. Il y a quelques notions qu'il n'a peut-être pas comprises mais qui ne sont peut-être pas essentielles. C'est-à-dire la notion, dans le respect, par exemple pour l'équilibre entre PU et MCF, il est OK. On peut en tenir compte. Mais ensuite pour la répartition en genre, hommes / femmes, il n'a pas bien compris la phrase « la part respective ». Il ne sait pas ce que cela veut dire. Normalement, c'est 50 % qu'on devrait viser. Il parle du texte du ministère.

Le Président répond que, dans son texte, le ministère est dans des questions de représentativité a minima évidemment. Il est complètement d'accord avec Georges BARAKAT, on devrait viser le 50 % mais ce qu'il faut, c'est d'abord de faire en sorte que, dans la section, les possibilités de promotion respectent a minima la représentativité des femmes dans la section. Il se fait là l'interprète des textes du ministère.

Georges BARAKAT le remercie pour cette interprétation. Il comprend ce qu'il propose. Il faut qu'on arrive à interpréter ces textes-là parce qu'ils sont parfois un peu confus. Puis, il complète la question de Zouhair KHARMICH. Est-ce que les résultats des recrutements passés, nous ont donné quelque chose en rapport – au moins – avec le respect des pourcentages actuels dont on parle dans les sections ?

Le Président répond de mémoire. On a eu 8 possibilités de repyramidage. 1 ayant été infructueux, on a donc 7 repyramidages effectifs. Il y a 2 femmes sur les 7. On a eu un repyramidage en section 6 pour une femme. On a eu un repyramidage en 1 ou 2 pour une femme. En section 32, c'était un homme. L'autre section 6, c'était un homme. En section 23 / 24, c'était un homme et en section 26 / 27, c'était un homme. Donc 2 sur 7, il est à peu près sûr de ses chiffres.

Georges BARAKAT a une troisième réflexion à proposer. C'est un sujet extrêmement difficile car normalement, tous les collègues méritent d'être promus. C'est l'idée de base. Si cette mesure a été prise par le gouvernement, c'est parce que la pression est extrêmement forte dans nos universités. Les gens sont bloqués. C'était un moyen d'essayer de corriger un peu. Donc, c'est pour cela qu'il va essayer d'avancer un argument – même si aucun argument n'est bon. Mais, il se dit que sur la masse des HDR dans l'établissement, il regarde un petit peu le nombre des HDR dans l'établissement en faisant des groupes de sections – même en faisant des groupes définis par le CNU, il faudrait quand même veiller à ce qu'on ait un équilibre entre des grands champs disciplinaires. Il y avait un retard qu'il fallait rattraper parce qu'on a eu ce débat-là par le passé. Il fallait combler ce retard et il l'a soutenu à l'époque. Il n'a aucun problème avec cela. Maintenant, est-ce que le retard est encore là ? Il avoue ne pas avoir étudié la question à fond. Si le retard est encore là, il comprend très bien l'orientation. Si le retard a été rattrapé, il y a des masses de HDR dans d'autres champs disciplinaires – il n'a pas dit « sections » – qui, peut-être sont à regarder. Il termine avec la quatrième réflexion. Il est toujours assez désarmé face à un collègue – ou à une collègue – qui est là depuis plus de 20 ans, qui a un dossier énorme et qui se retrouve dans une section compliquée où il n'y a pas de PU ; ils sont à 0 % mais on ne peut pas les regrouper avec d'autres. Quoi qu'on pense de la méthode proposée en général par le gouvernement, cela reste des situations de profonde injustice. C'est vécu comme cela. On n'a pas toutes les solutions en mains mais il voulait juste en faire part au conseil d'administration. Chaque année, il en fait part car ce sont des questions auxquelles il faudrait se préoccuper même si on n'a pas des solutions immédiates.

Le Président entend bien et remercie Georges BARAKAT. Ce dernier dit que tout le monde mérite d'être promu mais le président dit que tout le monde mérite d'avoir une chance d'être promu. Ensuite, sur les champs disciplinaires, s'il ne les a pas abordés en ces termes-là, c'est de son point de vue – pour que tout le monde comprenne bien car tout le monde ne manipule pas les sections comme nous le faisons – il va essayer d'explicitier. Les sections qu'il met en avant, sont les sections sciences humaines et sociales (les 2 premières quand on regroupe 2 et 4 et 19 / 23) et 61 / 63, là on est sur les sciences exactes. Effectivement, on pourrait se poser la question de la répartition. Cela pourrait être un prisme intéressant si on avait une hésitation entre deux sections ou deux groupes de sections avec des taux similaires. Mais là, il voit quand même des situations très distinctes entre ce qu'on observe sur les sections en SHS et ce que l'on a de l'autre côté pour les sciences dures. Donc, il n'invalide en rien l'argument de Georges BARAKAT. C'est simplement pour expliquer pourquoi il n'a pas eu cette approche-là. Mais il est tout à fait ouvert à en débattre ici. Ensuite, sur les sections où les collègues sont parfois seuls MCF. Cela correspond souvent au 0 % sur un certain nombre de lignes du tableau. Dans un premier temps le Président souligne la cohérence de Georges BARAKAT, ce n'est pas la première fois qu'il le relève. On a eu l'occasion d'en parler et cela fait partie des situations où il est très compliqué finalement de sentir qu'on a peu d'outils qui doivent répondre à des problématiques très larges face à des situations très individuelles, très particulières. Le Président avait dit qu'on essaierait au maximum d'y répondre. Mais

l'association des sections est une possibilité peut-être d'y répondre dans le futur et en l'occurrence, c'est exactement ce qu'il propose ici en associant la 2 et la 4. Car on aurait pu éventuellement associer la 2 et la 1. Le taux aurait été un petit peu plus élevé mais il y avait 1 MCF HDR candidat potentiel en 1. Mais de manière assez évidente, il s'est dit que sur la 4, on peut effectivement répondre à ce type de situation puisqu'on a une section dans laquelle on a 1 seul MCF et donc 0 PU. La vérité, c'est qu'il sera en concurrence – ce candidat potentiel – s'il candidate. Le Président précise qu'il faut aussi que les collègues sachent qu'on a une liste de candidats potentiels. A chaque campagne de repyramidage, on se rend compte que certains qui étaient dans le vivier ne concourent pas. Mais si le collègue en question souhaite concourir, il sera effectivement en concurrence avec les collègues qui concourront pour la section 2. Maintenant très clairement, il ne sait pas défendre et il pense qu'il y aurait une forme d'injustice que d'aller vers une section dans laquelle il n'y aurait qu'un seul candidat potentiel – et donc mobiliser un concours pour un candidat – quand il y a une somme d'individualités aussi dans d'autres sections qui peuvent avoir la chance d'être promues. Donc, on a toujours défendu cet équilibre d'effectivement chercher des sections dans lesquelles on a des pourcentages de PU faibles mais aussi – si possible – un nombre de MCF qui peut candidater le plus élevé possible. Il pense que ce qui se présente là aujourd'hui – ce qu'il a essayé de mettre en avant aujourd'hui – lui semble respecter cet équilibre.

Le Président ajoute des informations transmises par Marie BONNIN. On a 33 MCF HDR dans l'établissement dont 12 femmes (soit environ 1 sur 3). Il rappelait tout à l'heure qu'on avait obtenu 2 promotions sur 7, c'est très insuffisant mais on est sûr quelque chose qui ressemble à la représentativité des femmes dans les candidats potentiels. Il insiste : cela reste insuffisant.

Marie LEVARAY a la chance de connaître l'exercice du repyramidage étant fonctionnaire d'Etat. Elle découvre ce qui se passe à l'université du Havre et le cloisonnage en multiples petits effectifs rendant l'exercice assez fastidieux. Elle a apprécié la clarté de l'exposé. La seule chose qu'elle aurait à redire serait qu'il aurait été intéressant de sonder les collègues avant l'arrivée éventuelle du texte de repyramidage pour savoir s'ils sont intéressés ou non à passer des concours. Elle ne sait pas comment cela se passe d'habitude à l'université du Havre. De son côté, c'est vraiment du compte rendu d'entretien professionnel où on liste justement les gens qui seraient potentiellement intéressés pour leur proposer des formations de préparation au concours. Sinon, dans l'ensemble, elle a fortement apprécié la clarté de l'exposé qui est bien détaillé ; des réponses aux questions. Elle voterait donc POUR.

Le Président comprend tout à fait l'intervention. Mais on a une population ici qui est tout à fait particulière. On n'est pas sur des populations qui ont ces fameux entretiens professionnels qui permettent de savoir comment ils pourraient ou non se positionner. Alors, est-ce qu'on pourrait organiser quelque chose qui irait effectivement dans le sens de ce que vous dites ? peut-être. C'est effectivement peut-être une réflexion à lancer. Mais oui, vous l'avez compris. On ne sait jamais vraiment qui candidatera sur les ouvertures de concours. Donc, ce que vous pointez – et il le comprend tout à fait – c'est que ce serait quand même dommage que l'on fasse des arbitrages pour une section et qu'on se rende compte, in fine, qu'on n'a pas ou très peu de candidat – par exemple 1 – alors qu'on défend le fait de donner le plus de possibilités aux collègues. Le Président en convient mais notre fonctionnement sur cette population particulière que sont les enseignants chercheurs amène peut-être effectivement ce petit biais. Malheureusement, on n'aura peut-être pas d'autre situation pour faire évoluer le process puisque ça n'est pas exclu que ce soit la dernière campagne de repyramidage. Il insiste pour dire qu'on n'a pas d'information définitive là-dessus. On connaît l'air du temps. On nous annonçait de 2021 à 2025. Cela n'a échappé à personne, on est en 2025. On a eu beaucoup de rumeurs pendant toute la période des services votés sur cela aura lieu ; cela n'aura pas lieu. En fait, tout devait sauter. Finalement, ça a été presque une surprise que certaines choses, comme le repyramidage arrive – bonne surprise ! Est-ce qu'on en aura l'année prochaine ?

Georges BARAKAT ajoute que c'est exactement ce qu'il voulait dire. Pour se mettre dans deux perspectives : la première, le repyramidage continu et la deuxième, fermer la porte et dire que cela va s'arrêter cette année. Comme le président l'a dit, avec tout ce qu'on nous annonce, on ne sait pas très bien où on va. Cependant, il reprend la première hypothèse de reprendre le repyramidage jusqu'en 2027. Dans la proposition qui a été

faite et il comprend l'argumentation qui a été faite, il lui semble que la population concernée, dans le secteur d'activités des sciences de la structure de la matière, de la vie (et il n'y a là-dedans pas que des sciences exactes) même si nos concours cette année sont fructueux, on continuera à être dans la même situation, surtout en sciences humaines et sociales car le déficit est tel que l'attente de ceux qui sont dans ce champ disciplinaire (sciences de la matière et de la vie) est très longue. Il faudrait qu'on fasse attention à cela plus tard s'il y a l'espoir de voir quelque chose plus tard. Il est plutôt d'accord avec le président pour dire que les signaux ne sont pas bons pour la suite.

Le Président ajoute que c'est toute la difficulté pour avoir une stratégie en la matière. Et ayant beaucoup d'incertitudes sur ce qui pourrait arriver l'année prochaine ou la suivante, il est difficile de se dire que cette année on va faire comme ça et l'année prochaine, on fera d'une autre manière. C'est pour cela qu'il a gardé finalement le fil conducteur qui a été sur les autres repyramidages : équilibre candidats potentiels et ratio PU / MCF d'où cette proposition d'aller sur 2 / 4 et 19 / 23.

Georges BARAKAT indique que dans ce cas-là, il retient la chose suivante. Si l'année prochaine, par miracle on se retrouve avec un repyramidage, il faudra quand même penser autrement.

Le Président lui précise qu'il aura bien évidemment tout le temps de convaincre les administrateurs d'aller dans une autre direction. Cette proposition, il ne voulait pas la formuler explicitement dans la note qui a été transmise. Si parmi les administrateurs, certains voient quelque chose de plus pertinent (même si l'adjectif n'est pas forcément le bon) il est tout à fait disposé à en débattre. Mais si on essaie d'être le plus « équitable » (et cela peut être relatif selon les points de vue) c'est la proposition avec laquelle il se sent le plus à l'aise.

Georges BARAKAT termine. Si la proposition du président est infructueuse, on va se retrouver à la fin avec 9 repyramidages dont 2 d'un champ disciplinaire et 7 d'un autre champ disciplinaire. Il n'est pas du tout en train de contester cette répartition. Il l'a déjà dit. Il est d'accord avec l'orientation qui a été prise par l'établissement, son président actuel d'ailleurs.

Pour être sûr que tout le monde ait bien compris parmi les administrateurs, le Président ajoute que si on a choisi plus de sections SHS que de sciences exactes, c'est aussi parce que de facto, il y avait aussi un déficit. Donc le rattrapage devait se concentrer de ce côté-là. En soi, cela permet effectivement d'atteindre l'objectif de rééquilibrage. Ce qui aurait peut-être été dérangeant parce que symboliquement trop fort, cela aurait été que tous les repyramidages ne se fassent que d'un côté et aucun de l'autre. Maintenant, il se sent suffisamment à l'aise pour argumenter et expliquer aux collègues en sciences exactes, le pourquoi de plus de repyramidages du côté des SHS.

Sans plus d'intervention, le Président propose de mettre aux voix. Il demande aux administrateurs – pour faire simple – qu'ils s'expriment dans le tchat. Il leur demande d'écrire CONTRE s'ils le sont ; d'écrire ABSTENTION si c'est le cas et on verra les POUR à la fin. Finalement, ils inscrivent OUI, NON ou ABSTENTION et le décompte sera fait. Il rappelle de voter, d'écrire 2 fois en cas de procuration. En cas de difficulté, il propose aux administrateurs d'ouvrir leur micro et de prononcer leur vote à l'oral. Il ne voudrait surtout pas fausser le vote mais cela ressemble à une unanimité.

- La délibération sur les sections ouvertes au titre du repyramidage 2025 est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance, Christel BRUMENT <i>Tous ULHN</i>	Le Président de l'Université, Pedro LAGES DOS SANTOS
	